

Interpellation : Violences domestiques : l'urgence d'agir

Cette interpellation est la suite de celle de 2023, *Stop aux violences domestiques et violences faites aux femmes (2023-06-15)*, dont elle est en quelque sorte l'actualisation. Elle rappelle aussi le postulat déposé en 2020 par Julien Rillet.

En Suisse, une femme sur dix est victime de violences physiques ou sexuelles au cours de sa vie. En 2023, 11'500 victimes de violences domestiques ont été enregistrées en Suisse. 21 femmes ont été tuées en Suisse, dont 15 en Suisse romande. Et c'est sans compter toutes les violences qui ne sont pas identifiées. Plus de 70% des cas de violences domestiques s'inscrivent dans une relation de couple actuelle ou passée, et concernent tous les milieux comme tous les âges. Les enfants, eux aussi, sont exposés à ces violences, soit directement, soit en tant que témoins, avec des conséquences graves sur leur développement psychologique et émotionnel.

A Vevey, 3 féminicides en 18 mois ont illustré la prévalence et la proximité des violences domestiques. Bien souvent, la situation était connue et des faits de violence avaient déjà été relevés.

Face à l'ampleur de ce phénomène, il est urgent d'agir pour briser le silence et protéger les victimes de violences. La Municipalité, dans sa réponse à l'interpellation de juin en faisait le point, et organisait une rencontre entre services. Nous en attendons le rapport.

Pour les hébergements d'urgence, la situation actuelle ne permet pas de répondre à la demande et la distance avec le centre d'accueil Malley-Prairie est un frein pour les victimes de violences dans le Chablais ou sur la Riviera. La question de l'accès à l'école pour les enfants en devient insoluble.

Nous posons donc les questions suivantes à la ville de Vevey :

1. Où en est le rapport suite à la rencontre de l'automne inter-services de 2023, et quelles perspectives ouvre-t-il ?
2. Quelles sont les démarches entreprises pour la création d'une structure d'accueil pour les victimes de violences domestiques sur la Riviera, afin de répondre aux demandes, aux exigences légales, et ne pas dépendre uniquement du foyer existant au Centre d'accueil Malley-Prairie ?
3. Où en est le traitement du postulat de notre collègue Julien Rillet, déposé en 2020, et demandant notamment la mise en place d'un observatoire local des violences domestiques et la mise en place de logements d'urgence pour les victimes de violence ?

Vevey, le 23 mai 2024

Cette interpellation est soutenue par les partis suivants :

Les Vert·e·s

Décroissance alternative

Parti Socialiste